



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bürdel Daniel

2019-CE-245

Campus du Lac-Noir – Avancement du projet et potentiel d'avenir

I. Question

Utilisé après plus de dix années par l'armée suisse en tant que caserne et par les écoles en tant que camp de vacances, le campus du Lac Noir fait désormais office de centre sportif cantonal et de centre fédéral de formation pour le Service civil. Le canton de Fribourg qui est propriétaire du site, a investi dans la construction des bâtiments d'hébergement et celle de la halle triple, approuvée par le Grand Conseil et actuellement en cours. Cette nouvelle infrastructure représente un élément central pour le développement du centre cantonal.

Avec la planification des espaces entre la commune de Planfayon et le Canton qui a pu dans l'ensemble être traitée, la construction de la halle devrait par conséquent se réaliser assez rapidement. Malheureusement, des retards sont constatés, ce qui repousse encore la réalisation et l'utilisation de la nouvelle installation sportive.

De même avec le taux d'utilisation des autres installations, la collaboration entre le Service civil et le Service du sport ou encore l'organisation future du centre sportif cantonal, nous n'en savons que très peu.

De ces constats, je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle vision et stratégie le Conseil d'Etat veut-il poursuivre avec la construction du centre sportif cantonal au Lac Noir ? Quelles sont les ressources qui doivent être fournies pour sa réalisation et sa promotion et quels sont les délais que se donne le Conseil d'Etat ?
2. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la collaboration actuelle avec le centre fédéral de formation du Service civil par rapport à son utilisation des bâtiments et environs ?
3. Comment évoluent les activités sur le campus, à savoir le loyer des infrastructures, le nombre de nuitées (quelles organisations, associations et particuliers) et les chiffres d'affaires ? Qu'en est-il de la collaboration avec le commerce local ?
4. Le Conseil d'Etat peut-il fixer un calendrier concret pour la mise en œuvre de la halle triple décidée par le Grand Conseil à présent que la présentation du projet lauréat a été à nouveau reportée ?
5. Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il de soumettre au Grand Conseil la loi sur la création d'une société autonome ? Un mandat correspondant a été accepté depuis longtemps.

6. La commune de Planfayon exploite un système de parcage à Schwarzsee qui a connu un grand succès ces dernières années, également sur le parking du campus. Le contrat d'utilisation du parking du campus a malheureusement été résilié unilatéralement par l'Office du sport à la fin 2019. Cela pose davantage de problèmes et conduit dans des cas extrêmes à l'utilisation de deux systèmes de stationnement différents à Schwarzseetal. Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat avec la fin de l'exploitation des parkings par la commune de Planfayon ? Quels revenus espère le Conseil d'Etat avec éventuellement la gestion du parking ?

4 décembre 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Campus du Lac-Noir, centre cantonal de sport et loisirs notamment, est un dossier auquel le Conseil d'Etat accorde beaucoup d'importance et rappelle que ses enjeux sont déterminants pour l'avenir des activités sportives et de loisirs dans le canton. La concrétisation du projet de salle de sport sur le Campus est un objectif important pour le Conseil d'Etat qui le réalisera dans les meilleurs délais comme demandé par le Grand Conseil. Toutes les mesures sont prises pour pouvoir avancer dans la bonne direction malgré les divers éléments qui retardent la construction de la salle et qui sont indépendants de la volonté du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées de la manière suivante.

1. *Quelle vision et stratégie le Conseil d'Etat veut-il poursuivre avec la construction du centre sportif cantonal au Lac Noir ? Quelles sont les ressources qui doivent être fournies pour sa réalisation et sa promotion et quels sont les délais que se donne le Conseil d'Etat ?*

Comme l'a déjà affirmé le Conseil d'Etat dans ces précédentes réponses, le Campus du Lac Noir accueille, en plus du centre national de formation du Service civil depuis 2016, des écoles, des cours et camps Jeunesse + Sport, des activités de clubs sportifs et d'autres entités associatives ou privées. L'accent pour ce domaine de sport et loisirs est clairement mis sur des groupes favorisant les activités pour les jeunes. Cependant, l'offre actuelle des infrastructures du Campus ne peut pas encore répondre pleinement aux besoins de ces différentes organisations. Le Conseil d'Etat a donc présenté une étude de faisabilité pour la construction d'une halle de sport triple pour lequel un crédit de 7,7 millions a été approuvé par le Grand Conseil, avec comme vision le bon développement de ce centre cantonal. Grâce à une infrastructure supplémentaire comme celle-ci, le site pourra assurer de nombreuses activités de qualité pour la jeunesse. Ces nouvelles possibilités induiront aussi une petite augmentation du personnel d'exploitation, notamment en ce qui concerne la conciergerie.

La réalisation de cette salle revient à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), respectivement au Service des bâtiments en collaboration (SBat) avec le Service du Sport (SSpo). Quant aux délais, le Conseil d'Etat rappelle que l'emplacement de la salle de sport triple exige une entente entre le Canton, propriétaire des parcelles concernées, et la commune de Planfayon. Les positions de la commune et les discussions entreprises, bien qu'elles retardent la mise en route du projet, ont amené à l'élaboration d'un second projet sur un nouvel emplacement et ainsi une nouvelle procédure. Le concours a été lancé en été 2019 et se trouve dans une deuxième phase d'évaluation des projets afin d'assurer, une fois le projet choisi, une

construction rapide et efficace. La planification du projet pourra être élaborée dès que le concours sera terminé.

2. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la collaboration actuelle avec le centre fédéral de formation du service civil par rapport à son utilisation des bâtiments et environs ?

Le Conseil d'Etat estime que les relations avec les différents services de la Confédération liés au centre de formation du Service civil sont bons. Comme dans chaque nouvelle structure, quelques ajustements ont dû et devront encore être apportés, notamment concernant la rénovation des anciens bâtiments. Les échanges réguliers entre les parties prenantes permettent d'améliorer continuellement ces synergies. Les contrats ont été réadaptés à la situation actuelle et sont en phase d'être prolongés.

Pour rappel, le Conseil d'Etat avait décidé en novembre 2017 de transférer la gestion du Campus à la DICS, respectivement au SSpo, en accordant 1,5 EPT supplémentaire pour les tâches administratives et organisationnelles du site. Cette modification a permis d'assurer ainsi une collaboration régulière et directe entre les collaborateurs du SSpo sur site et le Service civil. Le Conseil d'Etat peut dès lors affirmer que les échanges sont positifs entre les différents prestataires de services dont le Service civil qui attend néanmoins aussi un certain développement des infrastructures.

3. Comment évoluent les activités sur le campus, à savoir le loyer des infrastructures, le nombre de nuitées (quelles organisations, associations et particuliers) et les chiffres d'affaires ? Qu'en est-il de la collaboration avec le commerce local ?

Chaque semaine, quelques centaines de civilistes (environ 12 000 / an) sont présents sur le site pour suivre leur formation civile et côtoient en parallèle d'autres organisations sportives et de loisirs. Depuis la reprise partielle du Campus en 2018, puis totale en 2019, par le SSpo, les nuitées ont presque doublé dans le domaine sport et loisirs alors qu'elles sont restées assez stables du côté du Service civil.

De manière générale, la clientèle (écoles, clubs sportifs, associations, fanfares, cours et camps J+S, etc.) est très satisfaite des prestations du campus, la preuve en est avec les différents formulaires de satisfaction retournés. Comme cela est spécifié dans le budget et les comptes de l'Etat sous le centre financier CSLN (3294), le Campus a un budget annuel d'environ 5,5 millions de francs dont un amortissement des immeubles de 2,5 millions suite aux différents travaux effectués. Les recettes annuelles quant à elles se situent à près de 4,6 millions de francs.

De nombreuses entreprises de la région sont partenaires du Campus pour les nettoyages, la blanchisserie, les divers travaux sur les bâtiments, etc. De plus, des discussions régulières ont lieu avec les remontées mécaniques, les organismes pour le tourisme, les restaurateurs, les transports publics et tous les autres prestataires de services partenaires importants pour le Campus. Ce dernier s'engage avec eux dans le développement d'activités. Il a par exemple fortement contribué, avec la collaboration de la LoRo-Sport, à la mise en place de la nouvelle patinoire du Lac Noir et s'engage pour le développement du VTT ou du ski de fond.

4. *Le Conseil d'Etat peut-il fixer un calendrier concret pour la mise en œuvre de la halle triple décidée par le Grand Conseil à présent que la présentation du projet lauréat a été à nouveau reportée ?*

Comme indiqué précédemment, la mise en œuvre dépend des résultats du concours et des discussions entreprises entre les différentes parties prenantes du projet. Selon un calendrier prévisionnel, le jury devrait pouvoir se prononcer d'ici le début avril prochain. Sous réserve de la durée des procédures, cela porte la fin des travaux à la fin 2022.

5. *Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il de soumettre au Grand Conseil la loi sur la création d'une société autonome ? Un mandat correspondant a été accepté depuis longtemps.*

Cette réflexion sur la création d'une société autonome pour le Campus est fortement liée à la planification de la nouvelle salle triple de sport. Des discussions sur ce projet ont déjà eu lieu avec le comité du groupe parlementaire sport du Grand Conseil et vont se poursuivre dans cette première partie d'année. Il semble alors possible de pouvoir présenter ces travaux en automne prochain.

6. *La commune de Planfayon exploite un système de parcage à Schwarzsee qui a connu un grand succès ces dernières années, également sur le parking du campus. Le contrat d'utilisation du parking du campus a malheureusement été résilié unilatéralement par le Service du Sport à la fin 2019. Cela pose davantage de problèmes et conduit dans des cas extrêmes à l'utilisation de deux systèmes de stationnement différents à Schwarzsee. Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat avec la fin de l'exploitation des parkings par la commune de Planfayon ? Quels revenus espère le Conseil d'Etat avec l'éventuelle gestion du parking ?*

Le Conseil d'Etat ne souhaite pas exploiter ce parking de manière publique par son propre système, mais l'ancienne convention avec la commune n'était plus du tout adaptée à l'utilisation actuelle du Campus. L'exploitation de ce site a largement augmentée et il n'est donc plus concevable de gérer cette place comme par le passé. Par exemple en hiver, les horaires de déblaiement de la neige doivent permettre aux personnels et utilisateurs du site de pouvoir travailler. Depuis de nombreuses années maintenant, la commune encaisse les taxes de parcage sans aucune redevance à l'Etat, propriétaire de cette place. L'opposition de la commune envers le projet de salle de sport dans son projet initial et la mise en place d'un nouveau projet a fortement modifié l'organisation à l'intérieur du Campus et les besoins d'utilisation de la place de parc en question ont, par conséquent, nettement augmenté. Des discussions sont en cours afin de trouver une nouvelle entente pour l'exploitation de ce parking, mais il est important de considérer que le propriétaire des lieux doit pouvoir exploiter le Campus selon de nouvelles conditions favorables au développement de celui-ci pour le bien de tous.

11 février 2020